

La révision du PLU de Montarnaud suit son cours :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le conseil municipal a débattu le 15 mai 2023 dernier du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Ce document, deuxième tome du dossier de PLU, permet à la commune de définir son projet de développement territorial à 10 ans, en cohérence avec les besoins et les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, ainsi qu'avec les projets et ambitions de l'équipe municipale.

Les grandes orientations du PADD sont les suivantes :

- **Axe n°1 : Programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré**
 - O1 : Maîtriser la croissance démographique ;
 - O2 : Permettre la réalisation d'un parcours résidentiel ;
 - O3 : Modérer la consommation d'espaces.
- **Axe n°2 : Renforcer l'attractivité du territoire en préservant son authenticité et son cadre de vie**
 - O1 : Poursuivre le renforcement du dynamisme économique local et le développement des emplois sur la commune ;
 - O2 : Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales, garantes d'un cadre de vie de qualité et génératrices d'une économie touristique ;
 - O3 : Anticiper les besoins en équipements et en infrastructures.
- **Axe n°3 : Mettre l'Environnement au cœur du développement**
 - O1 : Maintenir et conforter les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue ;
 - O2 : Promouvoir un urbanisme soutenable ;
 - O3 : Réduire les vulnérabilités face aux risques et limiter l'exposition aux nuisances.

Contraint notamment par le SCoT Cœur d'Hérault, la commune **a fait le choix de poursuivre un rythme de croissance de l'ordre de 1,5%/an**. Cette croissance engendrerait une augmentation de la population d'environ 905 habitants par rapport à 2018, soit une population communale totale de 4809 habitants à l'horizon 2033. Afin de préserver le caractère « rural » et les caractéristiques paysagères du village (préservation des espaces agricoles et naturels notamment), mais également dans un objectif de lutte contre l'étalement urbain, le projet communal vise notamment à optimiser l'enveloppe bâtie par le comblement des dents creuses et par le renouvellement urbain avec notamment le projet de restructuration du site de l'ancienne cave coopérative en le transformant en pôle culturel, de partage.

Des panneaux en grand format présentant le PADD sont affichés à la mairie. Le 4 septembre prochain se tiendra une première réunion publique exposant les principaux enjeux issus du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement ainsi que la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Pour rappel, dans le cadre de la procédure de révision du PLU, un registre est mis à disposition du public en mairie.